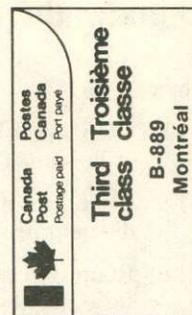




nouvelles csn

Numéro 48

semaine du 4 au 10 septembre 1979



D'ICI LE 5 OCTOBRE, TENIR DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DANS NOS SYNDICATS

Pour la reconnaissance de nos droits collectifs dans la loi 17, pour avoir une loi qui assure vraiment la santé et la sécurité au travail, il faut se mobiliser. Chaque syndicat est invité à tenir une assemblée générale d'ici le 5 octobre sur le projet de loi 17.

Cette assemblée est essentielle pour assurer le caractère démocratique et largement partagé de notre action. Les moyens suggérés par le congrès ou l'assemblée générale du Conseil central doivent être étudiés par chacun de nos syndicats. De plus, chaque syndicat doit déléguer des gens pour assister à la marche sur Québec qui aura lieu le 19 octobre prochain, suite au congrès de la CSN.

Pour que la loi 17 sur la sécurité-santé tienne compte de nos revendications légitimes; pour la reconnaissance de nos droits collectifs:

LE CONFLIT DE 14 MOIS DE NACAN : INCOMPRÉHENSION DES MÉDIA — Le président du syndicat de Nacan, qui a été en grève durant 14 mois, M. Robert Forest, tient à protester contre le manque profond d'incompréhension dont a fait preuve M. Jacques Martel, journaliste à Radio-Canada, suite à un interview et à sa diffusion au journal télévisé de six heures, le 4 septembre dernier. Le journaliste Martel n'avait vu que le côté négatif des choses, les pertes financières, en omettant de signaler les importants gains des syndiqués.

Le 6 septembre 1979 — **LA CSN DONNE 22 CONFÉRENCES DE PRESSE SUR LA LOI 17** — C'est par une salve de 22 conférences de presse simultanées partant d'autant de régions du Québec que la CSN a donné le coup d'envoi de sa campagne pour obtenir une loi qui assure vraiment la santé et la sécurité au travail. La CSN visait ainsi à faire connaître à l'ensemble de la population les positions contenues dans le mémoire qu'elle présentera mardi le 11 septembre, à la commission parlementaire chargée de l'étude du projet de loi 17 sur la santé et la sécurité au travail.

La CSN affirme qu'elle est d'accord avec le principe d'une loi mais qu'elle s'oppose au projet de loi 17, dans sa forme actuelle, parce qu'il nie tous les droits collectifs des travailleurs, y compris le droit d'être représenté par leur syndicat pour défendre leur sécurité-santé.

La CSN y soutient que le projet de loi n'éliminera aucunement les dangers à la source et que le droit d'arrêter individuellement de travailler sera inefficace à cause du mécanisme super-compliqué qui le règlemente.

□ □ □

Montréal, le 11 septembre 1979 — **LA MODE 17 FAIT DES SIENNES** — Lors d'une conférence de presse tenue aujourd'hui, le Conseil central de Montréal a dévoilé l'attirail parfait de protection individuelle que devront porter les travailleurs « pour éliminer le danger à la source (sic) » s'ils veulent se conformer à l'esprit du projet de loi 17 et éviter ainsi les pénalités prévues au projet de loi. Cet étrange défilé de mode aura lieu à Montréal, le 13 septembre lors de la manifestation organisée par le Conseil central pour protester contre le projet de loi 17. On pourra y constater que les travailleurs sont, depuis longtemps, équipés pour faire face aux dangers. Parmi l'attirail dévoilé, on a remarqué la combinaison « spatiale », les lunettes teintées, les bottes antidérapantes, le casque d'acier, les gants en aluminium et le masque respiratoire, sans oublier les bouchons pour les oreilles, si populaires dans l'industrie textile.

L'agenda du mouvement

septembre

- 10 CCSNM colloque sur la santé et la sécurité.
- 12 CSN réunion du comité d'orientation.
- 14 Réunion du service d'organisation et des conseils centraux à 9 h 30, au 1212 Panet à Montréal, salle 200.
- 14 CSN réunion du service d'organisation et des conseils centraux, à Montréal.
- 15-17 FAS, Conseil confédéral à Montréal.
- 16-18 Commerce réunion d'équipe des salariés, aux Éboulements.
- 19-22 CSN réunion du conseil confédéral.
- 25 *La Maladie, c'est les compagnies*, à l'Outremont.
- 25 Soirée de solidarité pour le cinquième anniversaire d'Uniroc, au 750 est, rue Roy, à 20 h.
- 26-28 FTFP cours sur l'organisation, à Montréal.
- 27-28 Bureau fédéral de la FESP.

Octobre

- 16 au 20 CSN Bureau confédéral.
- 21 au 25 Congrès régional du conseil central de Lanaudière.
- 25, 26, 27 Congrès du C.C. du Sud-Ouest québécois à Valleyfield.
- 26-27 Bureau fédéral de la FNSBB à Montréal.
- 29-2 CSN session de formation.

Novembre

- 7 CSN session de formation sur la condition féminine.

* * *

ADHÉSION DES EMPLOYÉS DE BUREAU DU CULOTTIER DE BATISCAN À LA CSN — Aujourd'hui le 5 septembre, les employés de bureau du Culottier de Batiscan ont déposé une requête en accréditation au ministère du Travail pour la formation de leur syndicat. Ils seront ainsi solidaires de leurs 250 confrères de travail de l'usine qui attendent impatiemment la confirmation pour l'accréditation.

Tentatives de pénétration des compagnies multinationales à l'ONU

QUELS INTÉRÊTS DÉFENDENT NOS GOUVERNEMENTS ?

Du 16 juillet au 2 août dernier, 59 pays ont participé, à Genève, en Suisse, à la Conférence des Nations-Unies sur le cacao. Les différents pays ne se sont pas entendus sur un accord. Au mois de juillet, les négociations sur la stabilisation des cours du caoutchouc ont également échoué. Ce que le « grand public » ignore, cependant, c'est que dans ces négociations entre pays, les délégations *gouvernementales*, particulièrement occidentales, (États-Unis, Europe, Japon), sont truffées de représentants des milieux d'affaires (banques, bourses de produits, firmes multinationales du secteur concerné). C'est ainsi que, pour les récentes négociations du cacao à Genève, plus de 40 représentants de firmes multinationales du secteur (Nestlé, Cadbury-Schweppes, Rowntree, Macintosh, Mitsubishi, Mars, etc.) étaient officiellement dans les délégations gouvernementales. On y retrouvait également des représentants de banques privées et des bourses de matières premières de Londres et de New York. La toute puissante multinationale *Nestlé* était même présente dans deux délégations gouvernementales : les États-Unis et le Royaume-Uni ! Comment dans ces conditions peut-on arriver à des accords satisfaisants pour les petits producteurs et les consommateurs ? Quelle crédibilité accorder à ces gouvernements pour défendre les intérêts publics alors qu'ils composent leurs délégations avec des représentants des firmes multinationales ? (à suivre la semaine prochaine)

— tiré de *Flash*, bulletin bi-mensuel de la Confédération mondiale du Travail (CMT)

□ □ □

Thetford-Mines, le 6 septembre 1979 — **LES TRAVAILLEURS DE ROULOTTE BELLEVUE ACCUSENT LA SDI DE LAISSER LE CO-PROPRIÉTAIRE LIQUIDER L'USINE** — Selon la très grande majorité des travailleurs des Roulottes Bellevue, mis-à-pied au cours des dernières semaines, la Société de développement industriel, une compagnie publique québécoise, s'est complètement désintéressée de cette importante usine dans laquelle elle avait investi \$ 5 000 000 à la fin de 1976. En effet, depuis quelques jours les travailleurs assistent à la liquidation à rabais par le co-proprétaire Conrad Lessard des dernières roulottes et tente-roulottes produites chez Bellevue. On vend même les pièces destinées au service après-vente, les matériaux et même les prototypes. Autrement dit, on liquide le tout malgré toutes les promesses, celles particulièrement du député péquiste de la région, Gilles Grégoire. Et cela se fait aux détriments des travailleurs de l'entreprise, qui encore une fois seront les grands perdants, de la région où le taux de chômage est passé à 9 % et enfin de la population totale du Québec qui voit le bien public, chèrement payé, être dilapidé aux profits de quelques individus.

Montréal, le 5 septembre 1979 — **LES SYNDICATS CSN DU SECTEUR PUBLIC VEULENT UN RÈGLEMENT DÈS CET AUTOMNE** — Réunis en assemblées d'information, les représentants des syndicats CSN du secteur public appelés à débattre la proposition du Front commun FTQ-CEQ-CSN qui souhaite que tout soit mis en oeuvre pour rechercher un règlement des conventions collectives au cours de l'automne. La discussion sur cette proposition du Front commun s'est déroulée à huis-clos. Cependant, selon les explications fournies lors d'une conférence de presse par le représentants du CCNSP, l'organisme qui coordonne les négociations actuelles pour les 90 000 membres de la CSN dans le secteur public et parapublic, la proposition d'accélérer les négociations au cours de l'automne correspond à la volonté générale des syndiqués qui voudraient éviter que les négociations traînent en longueur pendant 16 ou 18 mois, comme cela s'est déjà vu. De plus, ont précisé les porte-parole de la CSN, le tableau d'ensemble de la négociation jusqu'à ce jour démontre clairement la nécessité de forcer l'intensification des négociations au cours des prochaines semaines si des résultats veulent être obtenus avant les fêtes. Enfin, en annonçant publiquement sa volonté de régler les négociations cet automne, et si le gouvernement le souhaite aussi, le Front commun espère faire taire les rumeurs voulant que le Front commun cherche à entrer en collision avec la campagne référendaire du printemps. Comme dans les autres régions consultées, les travailleurs de la région de Québec sont déterminés à se battre autant pour les clauses normatives que pour les salaires. Le tableau d'ensemble des négociations des 90 000 membres de la CSN démontre en effet, que sur tous les objets-clé des négociations les positions patronales de l'hiver dernier sont demeurées inchangées : il s'agit de gruger les droits des travailleurs et augmenter les droits de gérance. À de telles offres les travailleurs se sont déjà mobilisés, au printemps dernier pour exprimer leur désaccord. on se souviendra que la participation aux heures d'étude sur le lieux de travail a mobilisé plus de 80 % des travailleurs et travailleuses. Les 190 000 membres du Front Commun sont sans convention collective depuis le 30 juin dernier. Les négociations ont commencé au début de 1979

□ □ □

Montréal, le 4 septembre 1979 — **LA CSN-CONSTRUCTION SOMME LE GOUVERNEMENT D'APPLIQUER SES LOIS À LA BAIE JAMES** — La CSN-Construction demande que le gouvernement québécois applique sur le territoire de la Baie James les mêmes lois de transport qu'il applique dans le reste de la province. Dans un télégramme adressé aujourd'hui au secrétaire de la commission parlementaire du Transport à Québec, le président par interim de la CSN-Construction, Yvon Leclerc, demande que les travaux de la Baie James soient soumis aux mêmes lois que l'ensemble du Québec. En septembre 1978, souligne le télégramme, la CSN-Construction faisait part au ministre Lucien Lessard du manque de respect des normes sécuritaire sur le camions utilisés à la Baie James. Le ministre Lessard nous a alors informé, précise le télégramme, qu'en vertu de la loi 41, les opérations effectuées par la SEBJ et la SDBJ n'étaient pas assujetties par la loi des Transports ni par la loi de la Régie des Transports. « Les camionneurs ont droit, eux aussi, à l'intégrité physique » souligne le président Leclerc, qui demande que les lois de sécurité du gouvernement québécois s'appliquent aussi à la Baie James.

BILAN DU SERVICE DE L'ÉDUCATION : LA FORMATION, ÇA BOUGE — Les grandes lignes d'un rapport quantitatif que le service d'éducation soumettra bientôt au bureau confédéral révèlent qu'entre septembre 1978 et 1979, plus de 4 200 militants de 1 064 syndicats de la CSN ont passé 350 jours en sessions de formation. Selon le service d'éducation, ces chiffres sont incomplets puisqu'ils excluent les 766 militants de 410 syndicats du secteur public qui ont participé aux 23 sessions de 2 jours pour les responsables de l'information et de l'action du CCNSP. De nombreuses activités de formation qui ont été tenues dans certaines régions n'ont pu être compilées. On peut donc conclure que plus de ressources et d'énergies que jamais sont dépensées à la formation des militants. Ces derniers démontrent toujours plus d'appétit pour la mise en commun des problèmes de travail et d'exploitation et pour la réflexion sur les solutions syndicales et politiques que présentent les orientations de la CSN. Voici donc l'agenda des prochaines sessions de formation dispensées par le service d'éducation.

Conseil central de Québec

Formation de base 19 au 21 septembre 1979
 Formation de base 10 au 12 octobre 1979

Conseil central de Drummondville

Formation de base 28-29 septembre 1979
 Synd. empl. Éditions graphiques (délégués de départements) 22-23 septembre 1979

Conseil central de Victoriaville

Sécurité-santé 26 au 30 novembre 1979
 Formation des officiers 26-27 octobre 1979
 Formation de base 28-29 septembre 1979

Conseil central de Montréal

Synd. empl. de la CTCUM (entretien) 17 au 19 septembre 1979
 Synd. empl. Notre-Dame-de-Laval Résidence Cartier Pavillon Jean-Olivier (des Maronniers) 2 et 3 octobre 1979
 Synd. empl. Hôtel-Dieu 9 et 10 octobre 1979
 Synd. empl. soutien Cégep Vieux-Montréal Saint-Laurent André Laurendeau 20-21 septembre 1979
 Synd. A.P.P.A. (CECM) 20-21 septembre 1979
 Synd. empl. Vickers (marine) 24 au 26 septembre 1979

Conseil central de Sept-Îles

Formation de base 21-22 septembre 1979

Conseil central du Bas Saint-Laurent

Formation de base 16 au 18 septembre 1979

L'AIDE AUX PETITS SYNDICATS POUR LEUR PARTICIPATION AUX CONGRÈS DE LA CSN —

1. — Un petit syndicat : **50 membres et moins** ; 2. — Pour les syndicats de **moins de 30 membres** : la CSN paie 75 % du coût d'un délégué officiel ;
3. — Pour les syndicats ayant **entre 31 et 50 membres** : la CSN paie 50 % du coût d'un délégué officiel.



POUR LES NOUVEAUX SYNDICATS, LES SYNDICATS EN GRÈVE ET LES CAS DE FERMETURE —

1. — Pour les syndicats organisés **suite à un maraudage** et qui sont **accrédités**, la CSN ne paie aucune dépense ou salaire pour les délégués au Congrès ;
2. — Pour les syndicats nouvellement organisés **suite à un maraudage** ou non et **sans convention signée** : la CSN paie les salaires et les dépenses des délégués officiels ;
3. — Pour les syndicats nouvellement organisés, **accrédités** ou non, et **sans convention collective** : la CSN paie salaires et dépenses des délégués officiels ;
4. — Pour les syndicats nouvellement organisés qui sont **en grève** : la CSN paie les dépenses des délégués officiels à même le FDP ;
5. — Pour les syndicats non-liquidés qui font face à une **fermeture d'usine ou d'établissement** : un délégué officiel dont les dépenses sont payées par la CSN ;
6. — Les syndicats **en grève** auront droit au remboursement par le FDP de leur délégation officielle au Congrès (dépenses).

Montréal, le 4 septembre 1979 — **UNE INFORMATION FARFELUE DANS LE JOURNAL « DIMANCHE DERNIÈRE-HEURE »** — Le Syndicat du Transport de Montréal et le Syndicat des employés de bureau de la CSCUM ne peuvent passer sous silence une information absolument farfelue publiée dans le journal *Dimanche Dernière-heure*, du 26 août 1979, relativement aux négociations en cours avec la CTCUM pour le renouvellement de notre convention. Outre qu'il attribue la hausse des tarifs du transport à une décision de la Ville de Montréal, ce qui révèle une ignorance déconcertante, l'article évoque un soi-disant accord qui aurait été conclu lors des dernières négociations entre les syndicats et la CTCUM et selon lequel la CTCUM se serait engagée à ne pas hausser les tarifs avant la conclusion des présentes négociations. Un tel accord n'a jamais existé et il aurait été facile de le vérifier en regardant les conventions collectives. Il ne peut donc être question que nous fassions la grève parce qu'un accord inexistant a été violé. Au lieu d'écrire n'importe quoi pour justifier un titre annonçant une grève hypothétique, il aurait été plus utile de donner de l'information sur l'état des négociations et de chercher pourquoi une hausse de tarifs est encore une fois annoncée pendant que les travailleurs du transport tentent de renouveler leur convention.

OCCUPATION DU MINISTÈRE DU TRAVAIL — Le jeudi 6 septembre, les travailleurs de Vibrek qui sont en grève depuis le 2 janvier 1979 occupaient le bureau du ministre du Travail pour obtenir la nomination d'un enquêteur spécial pour le dossier de Vibrek. Les travailleurs ont pris cette heureuse initiative lorsqu'ils ont vu des demandes d'emploi, au centre de main-d'oeuvre du Canada, pour des finisseurs de ciment. Le ministre du travail a nommé M. Gérard H. Raymond à titre d'enquêteur spécial. Il devrait commencer à travailler bientôt.



REJET DES OFFRES CHEZ FER ET TITANE DE TRACY

— Le 5 septembre dernier, les employés de Fer et Titane ont voté à 76 % contre les offres patronales. Les lock-outés qui étaient presque tous présents votaient pour la deuxième fois contre les offres des patrons. Les employés de bureau rejetaient les offres dans une proportion de 87 %.



CSN-CONSTRUCTION À CHICOUTIMI : REJET MASSIF DES OFFRES PATRONALES

— Lors d'une assemblée générale tenue le 4 septembre à Chicoutimi, le syndicat CSN de cette région a rejeté complètement le document contenant les offres patronales, le qualifiant de « torchon irrecevable ». Lors de cette même assemblée, les membres ont rejeté unanimement le projet de loi 17 sur la sécurité-santé. Une prochaine assemblée a été prévue pour établir des stratégies de riposte. Parallèlement, le syndicat régional de la Mauricie pour les sections de Nicolet et de la plomberie a rejeté unanimement le document de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ), parce qu'il considérait que les offres étaient ridicules.



On est ensemble. Contre l'oppression des femmes, le temps est à l'action. Le samedi 3 novembre 1979 auront lieu au Cégep Maisonneuve de la rue Sherbrooke les **États généraux II des travailleuses salariées québécoises**. La garderie « la Vermouilleuse » sera sur place.